



**A RENDRE EN
FORMAT PAPIER
LORS D'UNE
SESSION**

ATTESTATION DE CAUTION OBLIGATOIRE

(UNIQUEMENT POUR LES SENIORS)

J'atteste..... joueur sénior, déposer un chèque de caution d'un montant de 20 €uros à l'ordre du Pèvèle Handball club lors de mon inscription au sein du Club.

Ce chèque ne sera encaissé que si le Joueur SENIOR ne remplit pas son engagement de table pendant la saison de Handball 2019-2020 des équipes jeunes et séniors, tel que prévu à l'article 23 du Règlement Intérieur.

Je m'engage donc à m'inscrire en fonction de mes disponibilités, sur le planning prévu à cet effet. Ce dernier sera communiqué début Septembre.

Fait à Cysoing

Le

Signature

Fonctionnement

A la fin de la saison, les chèques de caution des joueurs SENIORS ayant rempli le contrat leur seront restitués ou détruits selon la volonté dudit joueur.

Les joueurs Seniors n'ayant pas rempli leur contrat se verront débiter leur chèque afin de constituer une cagnotte qui permettra aux joueurs Seniors ayant réalisé leur engagement aux termes de l'article 23 du règlement intérieur d'être récompensés.

N.B : Chaque match des équipes jeunes fera l'objet d'un pointage pour vérifier les présences.

Schéma

